

à maintenir cette loi d'exception dangereuse, et on a même ajouté à la clause les mots "nonobstant les articles 365 et 908 du code civil." Mais, heureusement que le Conseil législatif, animé de meilleures dispositions et n'ayant pas sans doute à plaire aux caprices populaires, a retranché la clause dont nous nous plaignons, ainsi qu'on peut le voir au chap. 83 de 61 Vict.

Il est bon parfois, surtout lorsqu'on a la mission de fabriquer les lois, d'avoir un pouvoir modérateur. Dans tous les cas, nous attirons l'attention des hommes de loi sur ces tentatives répétées à presque chaque session pour bouleverser des lois sages et fouler aux pieds les principes du droit.

M. Flavien Coulombe, admis à la dernière session, a définitivement établi son domicile à St-Sébastien d'Aylmer, comté de Beauce.

—M. Joseph-Claver Trudeau, admis à la pratique en septembre, s'établit à Beauharnois, où il achète l'étude de M. E.-H. Bisson, nommé protonotaire du district.

—M. Jean-Baptiste Poupart, de St-Urbain, comté de Châteauguay, admis à la profession le 15 octobre 1867, a été nommé régistrateur de la division d'enregistrement du comté de Châteauguay, à la place de M. A.-H.-A. Gagnier.

—Par ordre en conseil du 17 septembre 1898, les minutes, répertoires et index de Joseph-Éna Girouard et Philibert Contant, de Drummondville, sont remis à Paul Emile Robillard, notaire, de Drummondville.

—M. Joseph Foisy, notaire à St. Paul de Chester, Athabaska, laisse cette paroisse pour aller demeurer à St-Paulin. Les gens de St Paul regrettent beaucoup de le voir partir, car c'est à lui qu'était dûe l'organisation de la fanfare et des soirées dramatiques et musicales de l'endroit.

—Depuis le décès du notaire Joseph Filiatreault, arrivé en juin 1898, les habitants de Ste-Adèle, comté de Terrebonne, se plaignent qu'il n'ait pas eu de remplaçant. La place est pourtant bonne, disent-ils, car feu le notaire Filiatreault a laissé une jolie fortune à sa famille.

—On annonce que le notaire F.-X. Gosselin, de Québec, est nommé agent des bois de la Couronne au Yukon, avec un salaire de \$1800.

—M. J.-B. Sincennes, notaire à Montréal, a donné, le mois dernier, une conférence sur le droit commercial aux élèves les plus avancés du cours commercial du collège de Valleyfield. M. Sincennes a traité spécialement de la lettre de change, puis a terminé par un court exposé du billet à ordre, du chèque et de la négociation de ces effets de commerce.

—Le 21 septembre dernier, M. J. Guibault, notaire, de Joliette, a épousé Melle. Clémentine Desrosiers, fille de M. D. Desrosiers, notaire, de la même ville.

Le Directeur de la Revue : J.-EDMOND ROY.
